

II

*Le Chargé d'affaires par intérim du Canada au Secrétaire d'État des  
États-Unis d'Amérique*

Washington, D.C., le 20 août 1969

N° 224

MONSIEUR LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT,

J'ai l'honneur de me référer à votre note de 18 août 1969 qui proposait, conformément aux principes posés au paragraphe onze du Protocole annexé à l'échange de notes du 22 janvier 1964 entre les Gouvernements du Canada et des États-Unis concernant le Traité du fleuve Columbia, le versement au Canada par les États-Unis de la somme de \$278,000 (États-Unis) pour l'achèvement prochain des barrages Duncan et Arrow, construits en vertu du Traité du fleuve Columbia.

Je désire vous faire savoir que le Gouvernement canadien accepte la proposition énoncée dans votre Note et consent à ce que votre Note ainsi que la présente réponse, dont les versions anglaise et française font également foi, constitueront entre nos deux pays un accord qui entrera en vigueur à la date à laquelle le Gouvernement des États-Unis fera savoir au Gouvernement canadien qu'il a fini de prendre toutes les mesures intérieures nécessaires pour donner effet à l'accord.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire d'État, les assurances de ma très haute considération.

P. M. TOWE

L'Honorable William P. Rogers,  
Secrétaire d'État,  
Washington, D.C.